Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_14-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du **12 mars 2026**

Convoquée le 7 mars 2026

Délibération n° 2026 – 14
Finances publiques – Budget annexe des Ports primitif 2026

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le projet du budget primitif 2025 du budget annexe des ports est présenté.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à **115 903,01 €.**

1- Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation cumulé est de 36 903,01 €.
Les produits des redevances versées par les plaisanciers sont ceux perçus au renouvellement des contrats en décembre 2025 soit 79 000 €

2- Les dépenses d'exploitation

La section des dépenses d'exploitation est légèrement inférieure à celle du budget 2025 et correspond aux dépenses réalisées. Le budget ne prévoit pas de virement à la section Investissement.
1000 € sont prévus pour la future redevance des mouillages des Ebihens à la DDTM.
Les charges à caractère général se maintiennent à un montant de 35 600 € et les charges de personnel à 27 000 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à **91 170,06€.**

1- - Les recettes d'investissement

Les écritures d'ordre d'amortissement des biens (16 022,89€) se retrouvent ici, de même que le virement et l'excédent d'investissement reporté (36 865,17 €) et les subventions à percevoir pour les mouillages des Ebihens (38 282 €)

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues pour les travaux d'entretiens des mouillages et l'acquisition de matériel notamment le rachat d'un moteur pour un montant de 20 245,26 €.
A la demande de la Direction générale des Finances Publiques, le budget du port intègre les nouveaux mouillages des Ebihens pour 47 853 €.
La section d'investissement prévoit également une réserve de 17 571,80 € pour les futurs travaux du port.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_14-DE

Le budget est mis au vote comme suit :

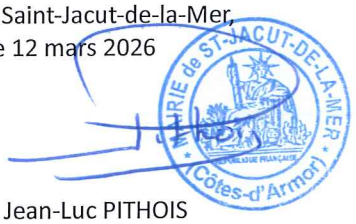
Budget primitif 2026	Exploitation	Investissement
Recettes	115 903,01€	91 170,06 €
Dépenses	115 903,01€	91 170,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2026 du budget annexe des ports au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement tel que présenté.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026



Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO